

COMMUNE DE MARPIRE

Compte rendu du conseil municipal

En date du 21 juin 2019

Nombre de conseillers : En exercice 15 Présents : 11

Etaient présents : MOUSSU Thérèse - PAIN Jean-Yves – ASSELIN Marie-Christine – DENIS Geneviève – FAUCHEUX Ludivine - DAGUISE Laurent – BEAUDUCEL Cécile – HALLET Christelle – DUBOIS Gildas – PINSARD Gisèle – SEVENO Hervé

Absents excusés : FAUVEL Auguste – TRAVERS Alain - LEJAS Frédéric - DELAUNAY Thierry

Secrétaire de séance : Christelle HALLET

Ordre du jour :

- Lycée de Liffré
- Actualisation des tarifs de Convivio
- Devis « marquages sur voirie »

Avant d'ouvrir la séance, Madame le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour les sujets suivants :

- Point sur les travaux du lotissement
- Information concernant le RIPAME

I : Point sur les travaux du lotissement

Le conseil municipal s'est rendu sur les lieux pour voir le début des travaux.

L'élargissement de la route a été fait pour pouvoir amener le transformateur du lotissement.

II : Lycée de Liffré

Pour revenir à ce sujet évoqué lors du dernier conseil, le conseil régional a répondu aux courriers des maires de Marpiré et Châteaubourg en conservant leur décision initiale.

Les arguments du conseil régional sont :

- que le lycée Bertrand d'Argentré de Vitré est à saturation et il faut revoir la répartition des lycéens
- que le conseil régional organisera les transports en conséquence avec un trajet de moins de 45 minutes (30 minutes actuellement pour Vitré)
- que les problèmes écologiques (car au lieu de train) seront résolus par des cars nouvelles générations de motorisation

Le conseil municipal n'est pas d'accord avec cette décision. Le conseil municipal prend une délibération pour demander au recteur d'académie de ne pas appliquer la décision de la région et de maintenir Marpiré en rattachement à la région de Vitré. Le conseil municipal va prendre l'attache du maire de Châteaubourg afin de voir quelle action à mener.

III : Actualisation des tarifs de Convivio

Une augmentation de 1.12% est à prévoir à compter du 01/07/2019.

IV : Devis « marquages sur voirie »

Une réfection des peintures au sol dans la commune est à prévoir : bande de stop, passage piéton, dent de requins, marquage sur le petit parking dans l'allée des tilleuls...

Le devis est de 2519.99€ HT soit 3023.99€ TTC.

Le conseil municipal valide le devis.

V : Information concernant le RIPAME

Une réunion pour faire le bilan sur le fonctionnement du RIPAME aura lieu le 2 juillet 2019 à Val d'izé.